

## *Convention de mise à disposition d'un col de cygne à des fins de prise d'eau temporaire*

### 1. Demandeur

Nom et Prénom : ..... N° Client : .....

Rue : ..... N° : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Compte Financier : ..... N° TVA : .....

Téléphone : ..... / ..... GSM : ..... / ..... email : .....

### 2. Localisation du col de cygne

Rue : ..... N° : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Le col de cygne ne peut être placé à une autre localisation que celle-ci. Si l'AIEM s'aperçoit que le matériel a été installé à un autre endroit sans son autorisation, un montant forfaitaire de **400 €** sera facturé au demandeur ainsi que sa consommation.

### 3. Duré (max 6 mois)

Emporté par le demandeur le : ..... restitué le : .....

### 4. Responsabilité – caution

Le demandeur est responsable du matériel mis à sa disposition, de sa signalisation et de la consommation enregistrée par le col de cygne. Une caution à fournir à la signature de la présente servira à couvrir les dommages ou le vol du matériel ainsi que de provision pour la consommation d'eau. Le montant de cette caution s'établit à la somme de : **400 €**

En cas de disparition du col de cygne, un montant forfaitaire de **400 €** sera facturé au demandeur ainsi que sa consommation estimée avec un minimum de **150 m<sup>3</sup>** au tarif en vigueur.

Après restitution, si le montant de la facture est inférieur à la caution versée, nous vous rembourseront le trop perçu via le compte financier renseigné ci-dessus.

5. Tarifs

Tarifs : 5,00€/jour calendrier les 10 premiers jours, ensuite 2,00€/jour calendrier auquel il faut ajouter le prix de l'eau : CVA + CVD

6. Historique col de cygne

N° compteur : .....

Index début : ..... Index fin : .....

7. Matériel fournis par l'AIEM

Col de cygne N° : .....

Clef de manoeuvre

Fait en deux exemplaire le ...../...../..... à Mettet

*Le demandeur*

*pour l'AIEM*

*signature*

*signature*